



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 08 NOV. 2019

Direction de la Sécurité de l'aviation civile

Mr PAILLET François
Commissaire enquêteur
2 rue Traversière
43290 MONTREGARD

Direction de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Division régulation et développement durable

Nos réf. : 2019/ 5625 /DRDD

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jean-Marc Combecave
Jean-marc.combecave@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 68 54

Objet : Enquête publique du projet de Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Le Puy-Loudes.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'accuse réception du Procès-Verbal des observations du public, relatif à l'enquête publique concernant le PSA de Le Puy-Loudes qui s'est déroulée du 16 septembre au 19 octobre 2019.

Vous m'avez posé les questions suivantes :

- 1- *Quel est le service ou l'organisme (DGAC ou Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome Départemental Le Puy / Loudes) qui procède au suivi du PSA et qui informe les propriétaires concernés par les obstacles ?*
- 2- *Qui prend en charge le coût financier des interventions sur ces obstacles (abattage, étêtage, élagage d'arbres...)?*
- 3- *Des interventions ont-elles été effectuées sur une partie de ces obstacles depuis novembre 2018 date d'élaboration du Plan de Détail (A2) ? Pouvez-vous m'indiquer les obstacles qui ont été éliminés ?*
- 4- *Un planning a-t-il été mis en place afin d'éliminer « petit à petit » les obstacles restants ?*

Les réponses à vos questions sont les suivantes :

- 1- La DSAC-CE assure le suivi du PSA et la surveillance des obstacles en lien avec le gestionnaire. La décision d'application des mesures de mise en conformité des obstacles au PSA est notifiée aux intéressés par le ministre chargé de l'aviation civile. Article D.242-11 du code de l'aviation civile.